

Léguer ou donner à l'Église, un engagement au nom de **notre foi**



L'Église doit transmettre les trésors de la foi chrétienne aux nouvelles générations. Comment cela se fera-t-il ? Nul ne le sait et ne peut le dire aujourd'hui.

Mais ce que nous savons parce que nous le voyons, c'est que des hommes et des femmes sont prêts à rentrer dans cette mission.

Cela suppose des moyens de formation et d'action. Les prêtres et diacres comme les laïcs associés dans la mission doivent pouvoir compter sur le soutien de leur Église pour leur assurer une vie décente et leur fournir les moyens nécessaires.

Le denier de l'Église et les quêtes pourvoient pour une part à ces charges financières, mais pour une part seulement. Le reste nous vient soit par des legs soit par des dons.

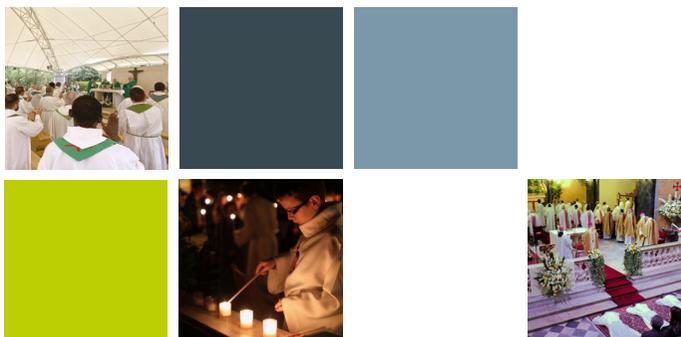
Les dons, même minimes, peuvent être faits par chacun d'entre nous, à tout moment, et selon nos possibilités actuelles.

Les legs, quand à eux, permettent, en agissant aujourd'hui, sans se créer de contraintes, de faire une bonne action pour plus tard.

+ *André Marceau*

+ André Marceau
Évêque de Nice

Demain comme aujourd'hui, il y aura des églises pour accueillir les enfants de Dieu.



Association Diocésaine de Nice
Service legs et donations
23 avenue Sévigné, CS 61110
06105 NICE cedex 2

Léguer à l'Église catholique



... grâce à vous !



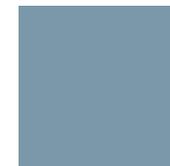
LEGS



DONATIONS



ASSURANCE
VIE



04 92 07 80 35

legs@nice.catholique.fr

nice.catholique.fr

Grâce à vos legs ou assurances-vie,
l'Église catholique peut et pourra :



ASSUMER

l'entretien et la construction des églises, repères majeurs pour tout catholique



FINANCER

la vie quotidienne des prêtres jusque dans les maisons de retraite



ASSURER

les sacrements partout et tout au long de la vie : baptêmes, communions, mariages, sacrements des malades

Aujourd'hui,

vous montrez votre attachement et votre soutien à l'Église catholique en lui consacrant du temps, en contribuant au denier de l'Église.

Par votre testament, vous transmettez votre foi en la mission de l'Église. Vous témoignez de votre responsabilité de chrétien dans sa vie matérielle.

Demain,

vos proches, et les générations qui vous suivent, auront besoin de l'Église vivante et engagée. À vous, en tant que chrétien, de lui en donner les moyens.

Grâce à votre legs, même modeste, c'est l'avenir de l'Église catholique que vous contribuez à assurer.

Les legs, donations et assurances-vie à l'Église sont exonérés de tout droit de succession.

Pour en parler, vous pouvez contacter :

- le curé de votre paroisse
- le service legs et donations du diocèse
legs@nice.catholique.fr
04 92 07 80 35

Demande d'informations

sans engagement de votre part

OUI, je souhaite recevoir en toute confidentialité votre brochure pour m'informer sur les possibilités de legs, donations et assurances-vie à l'Association diocésaine de Nice.

OUI, je souhaite être contacté pour un rendez-vous au Service des legs et donations ou à mon domicile.

MES COORDONNÉES

Mme Melle M.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Téléphone _____

E-mail _____

Paroisse (facultatif) _____

**Association Diocésaine de Nice
Service legs et donations**

23 avenue Sévigné, CS 61110
06105 NICE cedex 2

legs@nice.catholique.fr

04 92 07 80 35